Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 22 (1976)

Heft: 7-8

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

+GF+

Raccords
Robinetterie
en fonte malléable

Raccords
Robinetterie
en matière plastique

Machines à fileter
et à tronçonner

Machines à grenailler

Raccords à bague
de serrage
SERTO
Programmes en plastique
cuivre, acier et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

Georges FISCHER
s.a.

14, rue Froment-75011 PARIS
Tél. **355.39.93**
Télex: **230922 Fischer Paris**

affaires fédérales

Pour le centenaire de la législation fédérale sur les forêts

Il y a cent ans cette année que la première loi fédérale sur la forêt est entrée en vigueur. Pour marquer cet anniversaire, l'inspection fédérale des forêts et quatre cantons (Vaud, Zurich, Argovie et Grisons) organisent des réunions d'information sous forme d'excursions. La première s'est déroulée dans les bois du plateau vaudois, sur le thème « pourquoi et comment conserver la forêt ? ».
Sous la conduite du service des forêts et de la faune du canton de Vaud, les participants ont visité deux forêts typiques : celle des grèves d'Yvonand, créée au bord du lac de Neuchâtel à la suite de la première correction des eaux du Jura, et dont les 317 hectares de bois, de taillis, de buissons et de roseaux abritent une faune très riche, puis les vastes bois du Jorat, dont les 3500 hectares de conifères et de feuillus s'étendent au sud de Moudon et d'Echallens et se terminent au-dessus de Lausanne par la forêt de Sauvabelin.
Admirée à l'étranger, la législation fédérale sur les forêts restreint sensiblement les libertés individuelles pour sauvegarder les intérêts de la collectivité. Le rôle de la forêt est en effet vital pour le pays et la population : protection contre les éléments naturels (avalanches, éboulements, inondations, érosion), production d'une matière première aux emplois multiples et renouvellement si la gestion est bonne, enfin récréation de l'homme moderne qui, soumis à la tension nerveuse des grandes villes, retrouve dans les bois la santé et la beauté. La forêt remplit ainsi une fonction à la fois écologique, économique, esthétique et récréative. (ats)

La Suisse a signé le premier protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'homme

M. Alfred Wacker, ambassadeur plénipotentiaire, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, a signé à Strasbourg, sous réserve de ratification, le premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme. Ce protocole garantit le droit au respect des biens privés et le droit à l'instruction et oblige les Etats à organiser des élections libres au scrutin secret pour le choix du corps législatif. Un message sera adressé ultérieurement aux Chambres fédérales en vue de la ratification de ce protocole. Le Conseil fédéral saisira cette occasion pour formuler des propositions concernant le protocole n° 4 à la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit

notamment à quiconque se trouve régulièrement sur le territoire d'un état contractant le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence. (ats)

Don suisse de la fête nationale : 82 millions de francs

Le « don suisse de la fête nationale » a lancé sa campagne de vente des timbres-poste « pro patria » 1976 par une conférence de presse donnée au Château de Grandson. A l'enseigne des châteaux suisses débute une nouvelle série qui s'étendra sur trois ou quatre ans. En 1976, quatre timbres sont consacrés aux châteaux de Kyburg, Grandson, Morat et Bellinzone-Montebello.
Le produit de la vente des timbres « pro patria » et des insignes du 1er août — les deux moyens de collecte du don suisse de la fête nationale — est destiné cette année à la protection du patrimoine architectural et aux auberges de jeunesse. M. Philippe Vuille, vice-président, a déclaré que le don suisse de la fête nationale avait pu allouer jusqu'à aujourd'hui près de huitante-deux millions de francs, dont trente-six millions ces dix dernières années. M. Adolf Ehrsam, président du don suisse, a ensuite souligné que le produit de la surtaxe des timbres permettra de maintenir en 1976 l'heureuse impulsion donnée en 1975 par l'année européenne du patrimoine architectural en faveur de la conservation des monuments et des sites en Suisse.
M. J.-P. Bauer, vice-président de la Fédération suisse des auberges de jeunesse, a relevé que celle-ci comptait 80.000 membres et que ses 110 auberges enregistraient 700.000 nuitées par an.

Problème des étrangers : commission peu favorable au droit de vote

La Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, dans un rapport publié récemment et consacré à la situation des étrangers dans la vie politique de la Suisse, affirme que le droit de vote ne saurait être envisagé comme un moyen d'instauration la communication souhaitée entre la partie étrangère de notre population et les organes chargés des décisions. C'est à cette conclusion qu'est parvenue la commission dont le vice-président, M. Masmejan, et quelques membres se sont adressés à la presse, au Palais fédéral. L'exemple du canton de Neuchâtel, qui connaît depuis 1948 un droit de vote des étrangers sur le plan communal et qui est unique en Europe — seule, la Suède a pris une décision semblable en 1975, mais l'expérience est trop récente pour que l'on puisse en tirer des conclusions —, n'est pas probant. Aussi la commission estime-t-elle que l'octroi du droit de vote s a n s naturalisation n'entre pas en ligne de compte, ni pour les étrangers de la première génération, ni pour ceux de la deuxième.

L'exemple de Neuchâtel

Le droit de vote des étrangers, lit-on dans le rapport, n'a pas eu pour effet, dans les communes neuchâteloises, de faire prendre davantage de mesures en faveur des étrangers que dans le reste de la Suisse — notamment en ce qui concerne l'école, le logement et l'information, comme aussi la création de contacts entre différents groupes de population. De plus, la participation électorale des ayants droit étrangers est plus faible que chez les Suisses. Il est permis de conclure que le droit de vote accordé aux étrangers dans le canton de Neuchâtel n'a pas favorisé leur intégration. La participation électorale est plutôt l'effet d'une intégration qui a déjà eu lieu qu'un moyen d'intégration. La question de l'octroi éventuel du droit de vote aux étrangers dans les communes jurassiennes et argoviennes, tel qu'il est prévu dans les deux projets de constitution cantonale, est encore ouverte.

Des Suisses au service des organisations internationales

Dans le cadre de la coopération technique multilatérale avec les pays en développement, le BIT, l'ONU et l'Onudi ont confié au cours de ces derniers mois des missions d'experts à des spécialistes suisses. Le BIT a engagé M. Jacques Pelichet, à Saint-Sulpice, en qualité de conseiller technique (hôtellerie, tourisme), à Sofia, Bulgarie, pour une durée d'un an. L'ONU s'est acquis les services de M. Olivier Blanc, statisticien, à Philadelphie, en qualité de démographe-analyste, à Brazzaville, République du Congo, pour une durée d'un an

également. Enfin, l'Onudi a engagé M. Bruno Meraldi, technicien, à Genève, en qualité d'ingénieur industriel à Bamako, Mali, pour une durée de neuf mois. (ats)

Nominations de trois ambassadeurs

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations de trois ambassadeurs M. Jean-Pierre Weber, actuellement ambassadeur à Kinshasa a été nommé en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au Maroc.
L'ambassadeur Weber succède ainsi à l'ambassadeur Jean-Jacques de Tribolet qui prendra sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à l'ambassadeur de Tribolet ses remerciements pour les services rendus. M. Remy Godet, actuellement chargé d'affaires ad interim à Karthoum, devient ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au Zaïre et en République centrafricaine, avec résidence à Kinshasa. Enfin, M. Walter Jaeggi, actuellement ambassadeur à Copenhague, accède au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République socialiste thécoslovaque. Il succède à M. Jean-Denis Grandjean qui prendra sa retraite pour raisons médicales et auquel le Conseil fédéral exprime ses remerciements pour les services rendus. (ats)

80 millions de francs pour l'agrandissement de nos aéroports

Des subventions fédérales d'un montant global de 80 millions de francs ont été allouées l'an dernier pour l'agrandissement de nos trois aéroports nationaux, Zurich-Kloten, Genève-Cointrin, et Bâle-Mulhouse.
A l'aéroport de Zurich-Kloten, on a mis en service le 1er novembre l'aérogare b, construite dans le cadre de la 4e étape d'agrandissement, le 7 décembre, un crédit de 26,5 millions de francs a été accordé pour le renouvellement de la piste d'atterrissage aux instruments 16/34.
A l'aéroport de Genève-Cointrin, les principaux travaux de la 5e étape d'extension ont été achevés (aménagement des voies de circulation et élargissement de l'aire de trafic, agrandissement de l'aérogare 2, aménagement du bâtiment technique de Swissair et agrandissement du bâtiment de son service hôtelier, aménagement du centre d'aviation légère).
Quant à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, le projet réduit concernant le prolongement de la piste aux instruments a été définitivement établi. Au lieu des 4.000 m prévus initialement, on a fixé la longueur à 3.900 m. Les frais de construction sont estimés à 40 millions de francs. (ats)

Foire internationale du livre : prix pour l'édition suisse

A l'occasion de la foire internationale du livre qui s'est déroulée à Nice, deux éditeurs suisses se sont vu décerné un « aigle d'argent ». Les éditions « Atlantis suisse » pour leur livre de prises de vues aériennes « La terre de l'homme », et dans la catégorie « Encyclopédie », les éditions « Ides et calandes » pour leur ouvrage « L'objet témoin ».
« L'aigle d'or » de la foire de Nice a été décerné à un livre tchèque « Dialogue des formes » qui présente l'architecture baroque de la ville de Prague. Enfin le prix de la presse a été attribué à l'historien britannique Anthony Sampson pour son livre « Les sept sœurs », un ouvrage sur les grandes compagnies pétrolières mondiales. (ats/afp)

Huiles
et Graisses
" MOTUL "
Automobiles et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : **352-29-29**

Le crédit suisse à Moscou

Le Crédit suisse a décidé d'ouvrir une représentation à Moscou « afin d'aider ses clients, indique un communiqué de la banque », à promouvoir et intensifier leurs relations avec l'Union soviétique. Cette nouvelle représentation est établie en collaboration avec la Svenska Handelsbanken, déjà introduite à Moscou. (ats)

RFA : Max Frisch recevra le prix de la paix

L'écrivain suisse Max Frisch sera le lauréat du prix de la paix 1976 des libraires allemands Friedenspreis des deutschen Buchhandels), a-t-on appris à Francfort. (ats/dpa)

Deuxième Biennale de l'art suisse à Lausanne

Début mai, s'est ouvert au musée cantonal des Beaux-Arts (Palais de Rumine) à Lausanne, la 2e Biennale de l'art suisse. organisée par la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Visible jusqu'au 4 juillet, elle présente les travaux et les réflexions des artistes suisses sur le thème général « Art et collectivité ».
Le choix de ce thème est l'expression de la volonté de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (quinze sections et 1325 membres)

Citoyen suisse cherche à acheter à Paris appartement vieux, 80-120 m², 3-4 pièces, sans luxe, éventuellement à refaire.

Possibilité de payer partiellement en Fr. S. Propositions à adresser au « Messager » qui transmettra, ou tél. 366-17-24.

d'apporter à ses membres une aide portant moins sur la promotion de leurs œuvres personnelles que sur la valorisation de leur fonction fondamentale dans le monde actuel.

L'exposition, organisée sous la direction de l'artiste vaudois André Gigon, est articulée en trois sections : la société établie, les propositions, les mass-media. Une cinquantaine de thèmes particuliers ont été traités par des artistes membres de la société et par d'autres artistes qui ont été invités : l'art en tant que spéculation, l'art support d'une idéologie, l'art et le monde du travail, l'art et la télévision, la société et la créativité, etc.

Les quelque trois cents œuvres exposées (peintures, dessins, gravures, céramique, tapisserie, sculptures, etc) ont été réalisées généralement dans l'esprit du thème général de l'artiste dans la société. (ats)

Blindage de Portes

Devis gratuit sur demande

Ph. BAYSSAC

19, RUE DES ENVIERGES
75020 PARIS 636 70 17

« Première » du dernier film de la Swissair

« Les nuages noirs qui troublaient l'horizon de Swissair sont en train de se dissiper. Pendant le premier trimestre 1976 le trafic a augmenté de 18 pour cent et les recettes de 14 pour cent grâce à la vente de nombreux billets à prix réduit, à la dépréciation de la monnaie dans les pays voisins ». Cette déclaration a été faite à Lugano par le directeur général du marketing, M. Elmuth Scherrer à l'occasion de la présentation en première mondiale du film « Swissair in concert ».

Le service « film et information » de Swissair a toujours été populaire, il met en contact avec le trafic aérien de nombreuses sociétés, cercles et écoles, et en 1975, ce service a touché 99 000 personnes.

Cependant les films vieillissent rapidement. Celui réalisé en 1969 « un moment avec Swissair » n'est plus actuel. Il a donc fallu en réaliser un nouveau. L'orchestre de la Suisse romande, qui se déplaçait aux Etats-Unis en automne 1975, a collaboré avec Swissair pour un film qui se déroule sur deux plans : la préparation d'un concert, et la préparation d'un vol intercontinental.

La réalisation du film a été confiée à la Frana film s.a. de Greganzona. Il est dirigé par un Tessinois, Jerko Tognola. Il a rapporté un bon succès de critique à cette première mondiale de Lugano devant les autorités tessinoises et suisses. (ats)

Vatican : 32 nouveaux gardes suisses prêtent serment

La garde suisse du Pape s'est augmentée de 32 nouveaux « soldats » et atteint l'effectif de 91 membres. 32 nouvelles recrues ont prêté serment dans la cour de damas du palais apostolique. Auparavant, le Pape avait reçu en audience les recrues en la salle du consistoire. Il leur a exprimé ses remerciements pour leur engagement et leur abnégation. Le chef de l'église catholique a relevé à cette occasion que la garde suisse a assuré une continuité depuis 1506, soit depuis 470 ans.

Parmi les nouvelles recrues, il y a 4 Bernois, 1 Zougois, 3 Argoviens, 5 Lucernois, 2 Saint-Gallois, 1 Uranais, 4 Fribourgeois, 1 Obwaldien, 3 Valaisans, 2 Soleurois, 2 Thurgoviens, 1 Grisonnais, 1 Schwyzois et 2 Zurichois. (ats/dpa/kipa)

Un médecin suisse honoré d'un prix en Allemagne

Le prix Johann-Georg-Zimmermann, doté de 22'000 marks a été décerné à Hanovre à un médecin suisse et à un confrère allemand pour leurs travaux de recherche sur le cancer. Les lauréats sont la doctoresse et professeur Otto Kaeser et le professeur de radiologie Heinz Oeser. Le prix leur a été remis par le recteur de la Faculté de médecine de l'université de Hanovre, à l'occasion d'une manifestation, au nom des amis de l'université.

La doctoresse Kaeser a été honorée pour ses travaux opératoires de cellules cancéreuses sur les organes génitaux féminins.

Pour le professeur Oeser, ce sont ses travaux pour le traitement du cancer au moyen de rayons que l'on a voulu louer, de même que ses prises de position critiques sur des questions ayant trait à la recherche sur le cancer. La doctoresse Kaeser est directrice de la clinique universitaire des femmes de l'Hôpital cantonal de Bâle. (ats/dpa).